

COMPAGNIE TUNISIENNE DE FORAGE
19 RUE DE L'ARTISANAT - 2080 ARIANA - CHARGUIA II -TUNISIE
FAX N° (216-70) 836 568 – 837 041 PHONE N°(216-70)837 322

OBJET : CONSULTATION N° PP 26/494 "TRAVAUX DE CONTROLE & RECHARGE DES EXTINCTEURS ET RIAs"

CHAPITRE I – PASSATION

Article 01- Objet de la consultation :

La Compagnie Tunisienne de Forage (C.T.F.) se propose de lancer une consultation avec soumission par plis fermés (1) ou par E-mail (2) pour l'établissement d'un contrat cadre d'une année renouvelable deux fois pour la réalisation des travaux de contrôle et recharge d'un lot d'extincteur ET Rias conformément aux conditions de cahier de charge ci-jointes en Annexe 1.

Article 02- Etablissement du montant de l'offre :

Les prix de la présente consultation sont des prix unitaires, conformément aux dispositions de l'annexe 3, exprimés en dinars tunisiens hors TVA. Par ailleurs, le soumissionnaire déclare :

- ✓ Avoir inclus dans ses prix tous les coûts.
- ✓ Que ses prix sont unitaires fermes et non révisables,
- ✓ Que les bordereaux des prix est établi sous son entière responsabilité et ne pourra faire l'objet de quelque réclamation ou modification que ce soit.

Les soumissionnaires sont liés par leurs offres durant un délai de 120 jours à compter du jour suivant la date limite de réception des offres.

Article 03 : Constitution de l'offre et mode de présentation des offres :

3-1-Constitution de l'offre

L'offre est constituée des pièces administratives et pièces techniques telles que détaillées au tableau suivant :

a) Pièces administratives			
N°	Désignation des documents	Opérations à réaliser	Obligations du soumissionnaire
a-1	Un extrait du registre de commerce	Copie	
a-2	Attestation d'affiliation à un régime de sécurité sociale	Copie	
b) L'offre technique			
T-1	Fiche de référence du soumissionnaire accompagnée des justificatifs.	conformément au modèle joint en Annexe 04 au présent document.	Date, signature et cachet du soumissionnaire.



T-2	Certificats d'accréditation des opérateurs	Copie	
T-3	Certificats d'étalonnages des appareils de contrôle	Copie	
T-4	Liste détaillé des équipements nécessaires à la vérification et l'entretien des moyens de lutte contre incendie	Copie	Date, signature et cachet du soumissionnaire.
T-5	Procédure de travail (détails des opérations effectuées à la vérification)	Copie	Date, signature et cachet du soumissionnaire.
T-6	Fiches de données de sécurité des différents produits qui seront utilisés	Copie	Date, signature et cachet du soumissionnaire.
T-7	Modèle d'une fiche d'intervention pour chaque type d'extincteur	Copie	Date, signature et cachet du soumissionnaire.
T-8	Modèle d'une fiche récapitulative des interventions	Copie	Date, signature et cachet du soumissionnaire.
T-9	Le texte de la consultation	Paraphe soumissionnaire chaque page	Paraphe, date, signature et cachet du soumissionnaire à la fin du document.
T-10	L'annexe 01 (Termes de référence)	Paraphe soumissionnaire chaque page	Paraphe, date, signature et cachet du soumissionnaire à la fin du document.
T-11	Qualification et constitution de l'équipe intervenante (les CV et les diplômes pour les évaluer)	Conforme à l'annexe 05.	Date, signature du soumissionnaire à la fin du document.
b) L'offre financière			
N°	Désignation des documents	Mode de présentation	Observations
F-1	La Soumission	Etablie selon modèle figurant en annexe 02.	Date, signature cachet du soumissionnaire sur chaque page.
F-2	Bordereaux des Prix	Original des documents figurant en annexe 03, complétés par les prix du soumissionnaire.	Date, signature et cachet du soumissionnaire sur chaque page.

3-2 Mode de présentation des offres:

Les offres doivent parvenir à la CTF

3-2-1 Par plis fermés

À l'adresse suivante 19 rue de l'Artisanat charguia 2 –2035 L'Aéroport Tunis-Tunisie, par voie postale sous plis scellés et recommandés ou par rapid poste, ou déposées directement au bureau d'ordre central de la CTF contre récépissé et ce comme suit :



L'enveloppe extérieure qui comporte les deux offres technique et financière et les documents administratifs exigés à savoir, extrait du registre de commerce, Attestation d'affiliation à un régime de sécurité sociale et une attestation de la situation fiscale prévue par la législation en vigueur valable à la date limite de réception des offres doit :

* être adressée au nom de :

Monsieur le Président Directeur Général

Porter uniquement :

- l'adresse de la CTF
- la référence de la consultation (PP 26/494)
- la mention " **NE PAS OUVRIR** "

* **Et Contenir :**

- Deux autres enveloppes internes cachetées 1&2

L'enveloppe interne n° 1 doit :

* porter :

- la mention " **OFFRE TECHNIQUE** "
- le nom et l'adresse du soumissionnaire
- Contenir les documents techniques de T1 à T11 selon l'article 3.

L'enveloppe interne n° 2 doit :

* porter :

- la mention " **OFFRE FINANCIERE** "
- le nom et l'adresse du soumissionnaire
- Contenir le document suivant :

- 1- La Soumission Etablie selon modèle figurant en **annexe 02** dûment signé et portant obligatoirement le cachet du soumissionnaire.
- 2- Les bordereaux des Prix conformément au modèle figurant en **annexe 03**, complétés par les prix du soumissionnaire.

3-2-2 Par E-mail

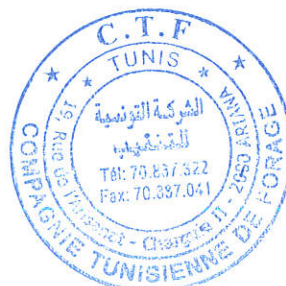
A l'adresse suivante : **closed.bids@ctf.com.tn**

Votre mail doit :

*Porter :

- La référence de la consultation (PP 26-494).

*Contenir :



- les documents techniques de T1 à T11 selon l'article 3.

La date limite de remise des offres, est fixée au : ...09-09-2026.....

Les plis ou les e-mails parvenus au-delà de ce délai ne seront pas acceptés.

Article 04 : Méthodologie de dépouillement :

4.1 Classement des offres :

Les offres financières après la correction des erreurs éventuelles de calcul, seront classées du moins disant au plus disant. Sera retenue l'offre moins disant selon la valeur maximale indiquée dans le tableau récapitulatif et qui sera conforme aux prescriptions de la présente consultation.

4.2 Acceptation des offres :

a) - Les références du Soumissionnaire :

Le prestataire doit prouver qu'il a réalisé au moins deux marchés de même nature pendant les cinq dernières années (-2021-2022, 2023, 2024, 2025), (à fournir justificatif à l'appui (facture et/ou contrat et/ou PV et/ou bon de livraison...)).

b- Les caractéristiques techniques :

La commission d'évaluation vérifie la conformité technique des offres en se basant sur les documents techniques fournis par le prestataire dans son offre technique.

4.3 Qualifications et compétences des intervenants :

Le soumissionnaire doit affecter au minimum le personnel ci-après :

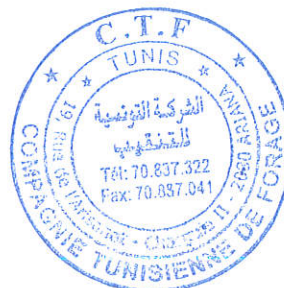
Nombre demandé	Spécialité	Les Noms
02	opérateurs	

Le soumissionnaire doit fournir les diplômes et les curriculums vitae récents signés par les intéressés.

SALUTATIONS

C.T.F.

P/DIRECTION APPROVISIONNEMENT & MARKETING



CHAPITRE I – EXECUTION

ARTICLE 01 : OBJET DU MARCHÉ

La présente consultation a pour objet l'établissement d'un contrat cadre d'une année renouvelable deux fois pour la réalisation des travaux de contrôle et recharge d'un lot d'extincteur et ce conformément aux conditions et aux documents constituant le présent marché.

ARTICLE 02 : FORME DES NOTIFICATIONS ET COMMUNICATIONS

Les communications du titulaire avec la CTF sont adressées par lettre recommandée, ou par fax ou par mail.

Pour toute correspondance nécessaire à l'exécution du présent marché, le titulaire et la CTF font élection de domicile aux adresses suivantes :

*Le Titulaire
Adresse :*

*Fax :
Mail :*

*CTF
19 Rue de l'artisanat Charguia II
2035 l'aéroport - Ariana TUNISIE
Fax : (216-70) 837 041
Mail :*

ARTICLE 03 : ENGAGEMENT

Le prestataire retenu s'engage à :

- ✓ Garder le secret sur toutes les informations de nature confidentielle pendant l'exécution des travaux.*
- ✓ Prendre soin des locaux et des ouvrages des différents sites inspecté.*
- ✓ veiller à n'introduire dans les locaux aucun matériel susceptible de présenter un danger ou un préjudice pour les biens ou les personnes.*
- ✓ apporter son assistance technique et fera toutes suggestions qui lui sembleront utiles pour améliorer la sécurité incendie des locaux de son périmètre d'intervention.*
- ✓ signer une fiche d'intervention qui lui sera remise et contresignée par le représentant CTF sur le site de travail ; qui l'accompagne.*
- ✓ Fournir à ses intervenants (techniciens) durant l'exécution de leur travail les équipements de protection individuels nécessaires.*
- ✓ assurer de ses intervenants (techniciens) contre les accidents de travail.*
- ✓ Contracter une assurance pour son personnel intervenant.*

ARTICLE 04 : PRIX ET REGLEMENT

Le paiement sera effectué par virement bancaire 60 jours, après présentation des factures accompagnées des attachements de réception signés par les deux parties et déposé au bureau d'ordre de la CTF.



ARTICLE 05 : **Obligations SST et ENV du prestataire**

- le personnel du Prestataire doit respecter toutes les consignes de sécurité prescrites sur les chantiers et se soumettre aux exigences et instructions des représentants de la CTF mandaté à cet effet.
- Aptitude médicale et formation du personnel aux risques professionnels
- Disponibilité des équipements de protection individuels
- Prélever les résidus et déchets issus de cette opération si les travaux auront lieu à la base de Sfax
- L'identification des produits à utiliser et fiches de données de sécurité correspondants.
- Un plan de prévention et une analyse des risques:
 - Métrologie des produits toxiques des traitements de surface
 - Suppression / substitution des produits les plus dangereux
 - Stockage rigoureux des produits dangereux en particulier ceux présentant un risque d'incendie
 - Mesures d'hygiène
 - Utilisation des machines et équipements adapté
 - Ventilation adéquate des lieux de travail fermé
 - Gestion réglementaire des rejets et des déchets
- La préservation de l'environnement de travail en particulier les poussières de la poudre de recharge dégagées au cours des opérations de charge et décharge des extincteurs doivent être captés et évacués de telle manière qu'elles ne puissent polluer l'environnement.
- Et la remise en état des lieux après achèvement des travaux.

ARTICLE 06: **DELAIS D'EXECUTION CONTRACTUELS**

Chaque intervention fera l'objet d'un ordre de service, et le prestataire doit répondre à la demande d'intervention « ordre de service » du représentant de la CTF dans les 24 heures qui suivent son émission.

ARTICLE 07: **SPECIFICATIONS TECHNIQUES**

Le soumissionnaire s'engage à la réalisation des travaux de contrôle et recharge des extincteurs conformément aux spécifications techniques décrites dans les descriptifs techniques exigés par la CTF. Pour les changements des pièces non prévu au niveau du descriptif technique et dont leur nécessité s'est avérée au cours de la réalisation de ces travaux, le soumissionnaire doit avoir l'accord préalable de la CTF après présentation d'un devis pour les pièces en question.

ARTICLE 08: **RECEPTION DES TRAVAUX**

Le prestataire retenu doit demander au responsable de la CTF d'établir l'attachement de réception dès l'achèvement des travaux de vérification, réparation et recharge.

Si les normes techniques ne sont pas respectées, la CTF se réserve le droit d'engager une entreprise pour lever ces réserves dont les frais seront pris en charge par l'adjudicataire du marché.

La CTF se réserve le droit de faire assister à la réception toute personne ou organisme dont la présence est jugée utile.



ARTICLE 09: **RAPPORT**

- A la suite de chaque vérification ; un rapport d'intervention détaillant une liste des extincteurs inspectés par code CTF en services et hors services. Matérialisé sous un format papier, signer par lui-même sera établi par le prestataire.
- Ce rapport évaluera les performances des équipements, assurera l'attention sur les points faibles et les dégradations constatées et englobera les recommandations susceptibles de remédier à ces défauts.
- Notamment il doit comprendre la liste des équipements par code CTF vérifiés (caractéristiques, emplacement...), la nature des vérifications et des maintenances réalisées, la liste des extincteurs à changer,...
- Ce rapport sera remis à la Cellule de Qualité Sécurité & Environnement (CQSE) ou l'un de ses correspondants au siège ou/et à la Base, au plus tard dans une semaine qui suit l'opération de contrôle et un rapport préliminaire avant de quitter le lieu de travail et un rapport définitif en quatre exemplaires.
- Le rapport doit être clair et détaillé et doit contenir une liste complète du matériel inspecté, contrôlé ou bien utilisé. Chaque extincteur doit être identifié par un code CTF.
- Toute opération de changement d'appareil, de ré-épreuve des mines des extincteurs CO2 ...n'ayant pas reçu en avance l'accord écrit du Responsable, ne pourra être facturée.

ARTICLE 10 : **RESILIATION**

La CTF se réserve le droit de résilier le contrat :

- En cas de manquement grave par le soumissionnaire à ses obligations contractuelles ou de non-respect de l'une des clauses des documents contractuels, ou de leurs annexes et/ou notamment plus que 05 retards de réponse de disponibilité relative aux demandes d'intervention (ordre de service), préjudiciable à la CTF, celle-ci se réserve le droit de résilier le présent contrat après une mise en demeure de Dix (10) jours, adressée par lettre recommandée pour des raisons non convaincantes, et ce sans préjudice de tout recours indemnitaire que pourrait exercer la CTF à l'encontre du fournisseur défaillant.

- La CTF se réserve le droit de résilier le contrat moyennant une mise en demeure adressée au soumissionnaire dix jours à l'avance et ce, sans préjudice des actions qu'elle pourrait intenter en vue de la réparation du dommage subi par elle, et ce dans le cas de faillite ou de redressement judiciaire du soumissionnaire.

La résiliation prend effet à la date fixée dans la décision ou, à défaut d'une telle date, à la date de notification de cette décision.

ARTICLE 11 : **DIFFERENDS ET LITIGES**

Tout litige se rapportant à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat sera à défaut d'accord amiable entre les deux parties, résolu par le tribunal tunisien compétent.

ARTICLE 12 : **LEGISLATION REGISSANT DU CONTRAT**

Le présent contrat est régi par la législation et la réglementation tunisienne en vigueur.

ARTICLE 13 : **IMPOTS, DROITS ET TAXES**

Le soumissionnaire déclare connaître la législation fiscale tunisienne en vigueur et prendre en charge et régler l'ensemble des impôts droits et taxes éventuellement dus par lui et ses employés, à l'occasion de l'exécution du présent contrat.

La CTF rejette le remboursement de toute somme indûment payée par le soumissionnaire au titre de la TVA. Seul le soumissionnaire est responsable en cette matière.



ARTICLE 14 : **ENREGISTREMENT**

L'enregistrement du contrat et de timbre sont à la charge du soumissionnaire retenu.

ARTICLE 15 : **ENTREE EN VIGUEUR**

Le présent contrat entre en vigueur après la signature des deux parties contractantes et à compter de la notification de d'attribution de marché.

SIGNATURE ET CACHET DU PRESTATAIRE



LES ANNEXES

ANNEXE 1 : **TERMES DE REFERENCE**

ANNEXE 2 : **SOUSSION**

ANNEXE 3 : **BORDERAUX DES PRIX**

ANNEXE 4 : **FICHES DES REFERENCES DU SOUMISSIONNAIRE**

ANNEXE 5 : **EQUIPE INTERVENANTE**



ANNEXE 1

TERMES DE REFERENCE

I- OBJET

Réalisation des travaux de contrôle et recharge d'un lot d'extincteur réparti comme suit :
228 extincteurs à la base de Sfax, 28 extincteurs au siège social de la CTF et le reste se trouvent sur nos sites (onshore & offshore) et travaux de contrôle et maintenance des RIA's à la base de Sfax.

II- LIEU DES TRAVAUX :

- Siège social de la CTF sise à CHARGUIA II- ARIANA
- La Base logistique de CTF sise à Sidi SALAH – SFAX - km 17 Route de Tunis
- Les sites des Rigs de la CTF (On shore/off shore)
- Chez le prestataire (à la demande de la CTF)

III- REGIME DE TRAVAIL :

- Sur chantier : 10 heures en moyenne par jour y compris les dimanches et les jours fériés
- Siège & Base de Sfax : 08 heures en moyenne durant les jours ouvrables.

IV- PERIODICITE :

La périodicité de visite de vérification est fixée pour tous les locaux comme suit :

1. Rigs 01, 03, 04, 06 & 07 et/ou autre (camp et/ou Rig) : périodiquement tous les six mois ou à la demande de la CTF (suite à une urgence signalée en avance du temps réel)
2. Rigs 05, Base de Sfax et Siège CTF à Tunis : une fois chaque année ou à la demande de la CTF (suite à une urgence signalée en avance du temps réel).

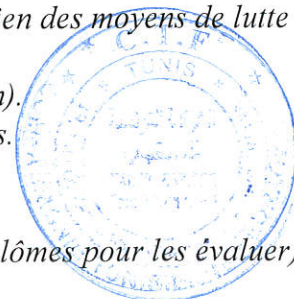
N.B :

Toutefois, et pour des raisons de sécurité la CTF peut décider en commun accord avec le prestataire retenu de planifier une ou plusieurs visites au cours de l'année si nécessaire (extincteur vide ou n'est plus conforme).

V- OBLIGATION DES PARTIES

1/ Documents utiles à la consultation :

- Agrément de la protection contre l'incendie.
- Fiche de référence du soumissionnaire accompagnée des justificatifs conformément au modèle joint.
- Certificats d'accréditation des opérateurs.
- Certificats d'étalonnages des appareils de contrôle.
- Liste détaillée des équipements nécessaires à la vérification et l'entretien des moyens de lutte contre incendie.
- Procédure de travail (détails des opérations effectuées à la vérification).
- Fiches de données de sécurité des différents produits qui seront utilisés.
- Modèle d'une fiche d'intervention pour chaque type d'extincteur.
- Modèle d'une fiche récapitulative des interventions.
- Qualification et constitution de l'équipe intervenante (les CV et les diplômes pour les évaluer).



2/ Engagement :

Le prestataire retenu s'engage à :

- Appliquer les procédures QSE de la CTF sur les différents sites de la CTF.
- Garder le secret sur toutes les informations de nature confidentielle pendant l'exécution des travaux.
- Prendre soin des locaux et des ouvrages des différents sites inspecté.
- Veiller à n'introduire dans les locaux aucun matériel susceptible de présenter un danger ou un préjudice pour les biens ou les personnes.
- Apporter son assistance technique et fera toutes suggestions qui lui sembleront utiles pour améliorer la sécurité incendie des locaux de son périmètre d'intervention.
- Signer une fiche d'intervention qui lui sera remise et contresignée par le représentant CTF sur le site de travail ; qui l'accompagne.
- Fournir à ses intervenants (techniciens) durant l'exécution de leur travail les équipements de protection individuels nécessaires.
- Assurer de ses intervenants (techniciens) contre les accidents de travail.

3/Fourniture et prestations à la charge du prestataire :

- Tenu de travail et dotation de sécurité appropriés.
- Fiches techniques des produits et du matériel fournis et les documents justifiant leur conformité par rapport aux exigences du domaine.
- Transport et prise en charge total de son personnel lorsque le travail aura lieu au siège de Tunis et à Sfax.
- Transport de son personnel aux points de rassemblement des sites de travail (à Sfax pour le travail offshore et à Tataouine pour le travail à El Borma ou autres zones sahariennes)
- Transport de son personnel au site de travail hors zone saharienne et hors zone offshore.
- Assurance accident de travail et responsabilité civile ainsi que toute autre assurance exigée par la législation en vigueur.
- Chargement et déchargement aux ateliers du prestataire du matériel livré par CTF.
- Outils & moyens de travail obligatoires sur les sites de travail des Rigs:

▪ Produits d'extinction :

Sacs à poudre ABC (fiche technique exigée), bouteilles de dioxyde de carbone CO2, azote N2 et émulseur AFFF (fiche technique exigée).

▪ Machine à recharge extincteurs Poudre portative :

Le chargement de l'extincteur à poudre se fait par aspiration et de séparation du mélange d'air et de poudre.

L'air est expulsé vers l'extérieur et la poudre vers l'extincteur situé dans la position de remplissage.

▪ Machine à recharge extincteurs Co2 portative:

Cette machine est consacrée pour le remplissage des extincteurs CO2 de 5 et 10 kg de bouteilles cryogéniques. La Pompe est assurée d'une valve de sécurité ainsi que d'un manomètre de chargement et de vidange, régulateur de pression, commande d'ajustement de charge et durites de haute pression.



▪ **Manifold de pression AZOTE N2 :**
Systèmes de remplissage azote pour extincteurs à pression permanente.

- **Balance : (souhaitable électronique)**
 - ✓ *Servant à peser les charges nominales des extincteurs à Poudre et CO2.*
 - ✓ *Préciser les poids des bouteilles de chasses et des sparklets (cartouche de gaz propulseur).*
 - ✓ *La balance doit être certifiée.*
- **Etiquette de contrôle extincteur (non Adhésive):**
 - ✓ *Permet de noter les données relatives à la maintenance des différents types d'extincteurs, Conformément à la norme NFS 61-919.*
 - ✓ *Les étiquettes doivent être suspendues, combiner la force et la résistance aux déchirures et au cisaillement pour offrir un soutien sûr aux différents types d'extincteurs.*

4/ Fourniture et prestations à charge CTF :

- *La CTF garantie le libre mouvement du personnel utilisé par le prestataire de services pour l'exécution des travaux.*
- *La CTF s'engage à délivrer au prestataire, toutes les autorisations nécessaires à la limite de leurs missions.*
- *Le rôle du responsable QSE :*
 - *Cordonner et suivre le déroulement des travaux demandés.*
 - *Constater le respect des clauses du contrat.*
 - *Relever le détail des travaux.*
- *Transport du personnel et du matériel du prestataire du point de rassemblement au site de travail et vice versa.*
- *Hébergement et restauration du personnel du prestataire durant la réalisation des travaux.*

VI- CONDITIONS PARTICULIERES :

- *Le prestataire doit disposer des autorisations de passage au Sahara pour son personnel*
- *Chaque intervention fera l'objet d'un ordre de service.*
- *Le prestataire doit répondre à la demande d'intervention « ordre de service » du représentant de la CTF dans les 24 heures qui suivent son émission.*
- *A la réception des travaux, toute non-conformité déclarée sera corrigée par le prestataire et à sa charge.*
- *Le prestataire retenu est responsable de la qualité des fournitures nécessaires, de leur parfaite adaptation et la bonne exécution des travaux.*
- *Le prestataire retenu devra notamment déterminer et choisir tout le matériel, outillages, matériaux et fournitures nécessaires (Machine à poudre, pompe co2, balances, compresseurs, manifold de pression azote, outillages, doseur, poudre dans son emballage d'origine...).*

VII- DESCRIPTIF TECHNIQUE DES TRAVAUX :



La maintenance et la vérification des équipements d'extinction se feront conformément à la règle APSAD R4 et la maintenance des robinets d'incendie armé (RIA) à la base de Sfax se feront conformément à la règle APSAD R5 et aux règlements et normes en vigueur.

a) Vérification des extincteurs à poudre de 01 à 09 kg (à pression permanente ou auxiliaire) & 50 kg

➤ **Aspects physiques :**

- .Vérification de l'emplacement de l'extincteur
- .Vérification de l'état de la peinture et de la sérigraphie
- .Vérification du flexible

➤ **Aspects fonctionnels :**

- .Vérification de la sécurité et du plombage
- .Vérification de la date de mise en service
- .Vérification du sparklet par gravimétrie à l'aide d'une balance étalonnée (certificat d'étalonnage à fournir)
- .Vérification des joints
- .Vérification de l'aspect de l'agent extincteur (fluide de la poudre)
- .Vérification des organes d'émission (lance, gâchette)
- .Vérification de l'appareil et mise à jour de l'étiquette de contrôle

b) Vérification des extincteurs à neige carbonique (CO2)

➤ **Aspects physiques :**

- . Vérification de l'emplacement de l'extincteur
- . Vérification de l'état de la peinture et de la sérigraphie
- . Vérification du flexible et du tromblon

➤ **Aspects fonctionnels :**

- . Vérification de la sécurité et du plombage
- . Vérification de la date de mise en service
- . Vérification de la charge par gravimétrie à l'aide d'une balance étalonnée (certificat d'étalonnage à fournir)
- . Vérification du joint du diffuseur, du tromblon, du flexible
- . Nettoyage de l'appareil et mise à jour de l'étiquette de contrôle

c) Vérification des extincteurs à eau + émulseur AFFF

➤ **Aspects physiques :**

- . Vérification de l'emplacement de l'extincteur
- . Vérification de l'état de la peinture et de la sérigraphie
- . Vérification du flexible

➤ **Aspects fonctionnels :**

- . Vérification de la sécurité et du plombage



- . Vérification de la date de mise en service
- . Vérification de la charge par gravimétrie à l'aide d'une balance étalonnée (certificat d'étalonnage à fournir)
- . Vérification du joint du diffuseur, du tromblon, du flexible
- . Nettoyage de l'appareil et mise à jour de l'étiquette de contrôle

d) Vérification des robinets d'incendie Armé à la base de Sfax

- L'étanchéité et le parfait état de toutes les parties mécaniques du RIA
- L'état des composants de l'alimentation d'eau
- Le bon fonctionnement des dévidoirs de support
- Le niveau de pression des RIA (au moyen du relevé de pression du robinet d'incendie armé le plus défavorisé)
- Le bon fonctionnement de la pompe, du moteur et du surpresseur
- La mise en eau des RIA, pour qu'ils soient prêts à l'utilisation

SIGNATURE ET CACHET DU PRESTATAIRE



ANNEXE 2

SOUMISSION

TRAVAUX DE CONTROLE ET RECHARGE D'UN LOT D'EXTINCTEUR

- Je soussigné (l) :
- Agissant au nom et pour le compte de :
- Inscrit au registre de commerce de :
- Sous le numéro :
- Faisant élection de domicile à :
- Agissant en qualité de :

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces énumérées ci-après du dossier de consultation N°PP 2026/494 pour LES TRAVAUX DE CONTROLE & RECHARGE DES EXTINCTEURS ET RIAs. Le dossier comprend les documents suivants :

- (1) La Soumission qui constitue l'acte d'engagement.
- (2) Les termes de référence.
- (3) Les conditions de la consultation et les annexes.
- (4) Les bordereaux des prix.

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma propre responsabilité, la nature et l'étendue des obligations contractuelles à exécuter.

Me soumetts et m'engage à exécuter les dites obligations conformément aux conditions fixées par les documents visés ci-dessus moyennant les prix que j'ai établi moi-même pour chaque article de bordereaux des prix, en tenant compte de toutes les incidences directes et indirectes.

Le montant de l'offre selon tableau récapitulatif :

- **Min** : En Dinar Tunisien Hors TVA.
- **Max** : En Dinar Tunisien Hors TVA.

Fait à : Le :

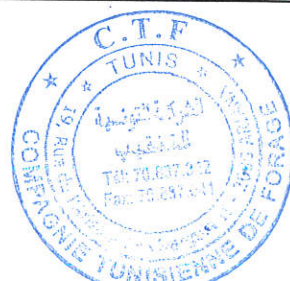
Nom, Signature et cachet du soumissionnaire
Suivi de la Mention : « bon pour soumission »
De la main du soumissionnaire "



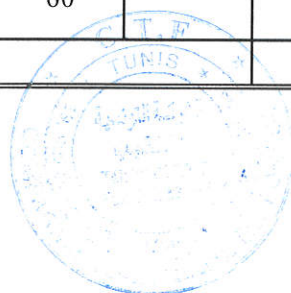
ANNEXE 03

BOREREAUX DES PRIX DES PIECES A CHANGER EN DT – HTVA / AN

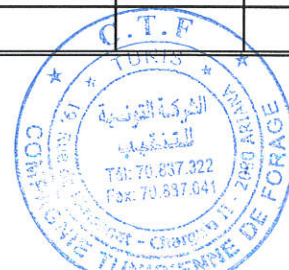
TYPE EXTINCTEUR	PIECES A CHANGER	Quantité		Prix unitaire	Prix total Min	Prix total Max
		Min	Max			
<i>Extincteur à poudre (1 kg)</i>	-Vérification & inspection	60	120			
	-Recharge poudre ABC	30	60			
	-Recharge AZOTE N2	30	60			
	-Manomètre	3	12			
	-Tube plongeur	3	12			
	-Tête	3	12			
	-Joint corps de vanne extincteur poudre PA/PP	10	20			
	-Goupille de sécurité AbC /CO2	10	20			
	-Pictogramme autocollant/ Ext. ABC 1kg	12	60			
	- Etiquette de contrôle extincteur (non Adhésive)	12	60			
TOTAL HTVA (ST1)						
<i>Extincteur CO2 (5 Kg)</i>	- Vérification & inspection	150	300			
	-Flexible avec tromblon	8	30			
	-dioxyde de carbone (CO2) + neige (Kg)	150	750			
	-Tête CO2 de 5 kg	08	30			
	-Tube plongeur	8	30			
	-Sablage et peinture	8	30			
	-Support de fixation	8	30			
	-Joint vanne haute pression	10	20			
	-Goupille de sécurité AbC /CO2	10	20			
	-Pictogramme autocollant / Ext. CO2 5kg.	30	150			
	- Etiquette de contrôle extincteur (non Adhésive)	30	150			
TOTAL HTVA (ST2)						



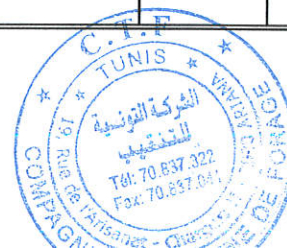
TYPE EXTINCTEUR	PIECES A CHANGER	Quantité		Prix unitaire	Prix total Min	Prix total Max
		Min	Max			
<i>Extincteur Eau+ Emulseur (6 litres)</i>	-Vérification & inspection	40	80			
	-Sparklet de 120 g	05	25			
	-Flexible avec soufflet + Douchette	3	10			
	-Emulseur AFFF	10	50			
	-Tête à eau pulvérisée de 6l	03	10			
	-Tube plongeur	3	10			
	-Sablage et peinture	3	10			
	-Support de fixation	3	10			
	-Joint corps de vanne extincteur poudre PA/PP	10	20			
	-Goupille de sécurité AbC /CO2	10	20			
	-Pictogramme autocollant/ Ext. Eau+ Emul.A3F 6lts.	10	50			
	- Etiquette de contrôle extincteur (non Adhésive)	10	50			
TOTAL HTVA (ST3)						
<i>Extincteur à poudre à pression permanente (06 kg)</i>	-Vérification & inspection	30	60			
	-Recharge poudre ABC (kg)	180	360			
	-Recharge AZOTE N2	30	60			
	-Flexible à poudre 06 kg	3	12			
	-Manomètre	3	12			
	-Tube plongeur	3	12			
	-Tête	3	12			
	-Sablage et peinture	3	12			
	-Joint corps de vanne extincteur poudre PA/PP	10	20			
	-Goupille de sécurité AbC /CO2	10	20			
	-Pictogramme autocollant/ Ext. ABC 6kg	12	60			
	-Support de fixation	3	12			
	- Etiquette de contrôle extincteur (non Adhésive)	12	60			
TOTAL HTVA (ST4)						



TYPE EXTINCTEUR	PIECES A CHANGER	Quantité		Prix unitaire	Prix total Min	Prix total Max
		Min	Max			
Extincteur à poudre à pression <u>permanente</u> (9 kg)	-Vérification & inspection	75	150			
	-Recharge poudre ABC (kg)	600	1000			
	-Recharge AZOTE N2	50	100			
	-Flexible à poudre 09 kg	5	20			
	-Manomètre	5	20			
	-Tube plongeur	5	20			
	-Tête	5	20			
	-Sablage et peinture	5	20			
	-Pictogramme autocollant/ Ext. ABC 9kg	20	100			
	-Joint corps de vanne extincteur poudre PA/PP	10	20			
	-Goupille de sécurité AbC /CO2	10	20			
	- Support de fixation	5	20			
	- Etiquette de contrôle extincteur (non Adhésive)	20	100			
TOTAL HTVA (ST5)						
Extincteur à poudre à pression <u>auxiliaire</u> (9 kg)	-Vérification & inspection	200	500			
	- Recharge poudre ABC (kg)	1000	2000			
	-Flexible avec soufflet	10	40			
	-Sparklet de 180 g	100	220			
	-Tête à poudre	10	40			
	-Sablage et peinture	10	40			
	-Tube plongeur	10	40			
	-Tube détassement	10	40			
	-Support de fixation	10	40			
	-Joint corps de vanne extincteur poudre PA/PP	10	20			
	-Goupille de sécurité AbC /CO2	10	20			
	-Pictogramme autocollant/ Ext. ABC 9kg	40	220			
	- Etiquette de contrôle extincteur (non Adhésive)	40	220			
TOTAL HTVA (ST6)						



TYPE EXTINCTEUR	PIECES A CHANGER	Quantité		Prix unitaire	Prix total Min	Prix total Max
		Min	Max			
Extincteur CO2 (10 kg)	Vérification & inspection	25	50			
	-Flexible avec tromblon	2	20			
	-dioxyde de carbone (CO2) + Neige (kg)	50	250			
	-Tête CO2 10 kg	04	20			
	-Tube plongeur	1	4			
	-Chariot extincteur CO2 10 kg	00	2			
	-Roue	1	4			
	-Joint corps de vanne extincteur poudre PA/PP	10	20			
	-Goupille de sécurité AbC /CO2	10	20			
	-Sablage et peinture	1	4			
	- Pictogramme autocollant / Ext. CO2 10 kg.	01	20			
	- Etiquette de contrôle extincteur (non Adhésive)	1	20			
TOTAL HTVA (ST7)						
Extincteur à poudre (50 kg)	-Vérification & inspection	25	50			
	-Recharge poudre ABC (kg)	750	1500			
	-Flexible avec lance	1	5			
	-Roue	1	5			
	-Robinet	1	5			
	-Tube plongeur	1	5			
	-Sablage et peinture	1	5			
	-Tube détassement	1	5			
	-Bouteille de chasse CO2 de 2 k g	02	10			
	-Pictogramme autocollant/ Ext. ABC 50kg	05	25			
	-Joint corps de vanne extincteur poudre PA/PP	10	20			
	-Goupille de sécurité AbC /CO2	10	20			
	-Mitrailleuse 50kg PA	10	20			
	- Etiquette de contrôle extincteur (non Adhésive)	5	25			
TOTAL HTVA(ST8)						



BOREREAUX DES PRIX D'ENTRETIEN ET DES PIECES DES RIA (BASE LOGISTIQUE SFAX)

<i>Robinet d'Incendie Armé</i>	Entretien poste RIA Dn 33/30 M	15	30			
	Armoire pour RIA 40 (96*96*50)	2	5			
	Sablage, peinture RIA (armoire)	5	10			
	Diffuseur/Lance RIA DN40 anti choc	1	5			
	Robinet devoir DN40	1	5			
	Raccord male cannele/ about fileté DN 40	5	10			
	Bague HP RIA Dn 40	15	30			
	Collis Bandit DN 40	15	30			
	Tuyau semi rigide DN 40/30m NU	1	5			
	Pochette de joint RIA Dn 40	20	30			
	Devoir RIA Dn 40	1	5			
TOTAL HTVA (ST9)						

TAUX DE LA TVA=%

Fait à, le :.....
Signature et cachet du

Soumissionnaire



TABLEAU RECAPITULATIF DES PRIX

DESIGNATION	MIN	MAX
ST1		
ST2		
ST3		
ST4		
ST5		
ST6		
ST7		
ST8		
ST9		
Total HTVA		

TAUX DE LA TVA=%
le :.....
Soumissionnaire

Fait à
Signature et cachet du



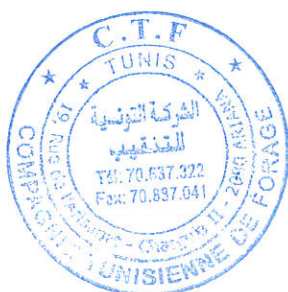
ANNEXE 04

Référence du Soumissionnaire pour des marchés de même nature

Objet du Marché	Date du marché	Raison sociale du Client	Nom du responsable à contacter pour la référence	
			Nom du Responsable	Téléphone / Email

Fait à, le :

Signature et cachet du Soumissionnaire



ANNEXE 05

EQUIPE INTERVENNANTE

Nombre demandé	Spécialité	Noms
02	opérateurs	

NB- Le soumissionnaire doit fournir les diplômes et les curriculum vitae récents signés par les intéressés.

Fait à, le :

Signature et cachet du Soumissionnaire

